

Conseil Municipal du mardi 13 avril 2021 à 17h00

Ordre du Jour

Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°3 du 02 juillet 2020, et par arrêtés de subdélégations des 03 juin 2020, 11 juin 2020 et 15 février 2021 : février et mars 2021

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

- 1 Cession à SIGLA NEUF d'un ensemble de terrain situé avenue du Faubourg de Cambrai cadastré section V n° 68 à 71 et V n°185
- 2 Cession à SIGLA NEUF de l'immeuble sis 73 rue saint Géry à Valenciennes - parcelle cadastrée AR N°654
- 3 Cession à la société Francelot-Khor Immobilier d'un terrain situé Chemin de Prouvy cadastré section AY n°349
- 4 Acquisition de l'immeuble situé 47 avenue du Faubourg de Cambrai
- 5 Acquisition aux consorts Hollande de ancienne imprimerie Hollande située 28 rue de l'Intendance parcelles AR n°643 et AR n°644
- 6 Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière rue Henri Caffiaux à Valenciennes

AMENAGEMENT URBAIN

- 7 Résultats d'enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement d'une emprise foncière rue Lucien JONAS à Valenciennes

CONVENTIONS

- 8 Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine fluvial n°31361900035
- 9 Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (OVJS).

BÂTIMENTS

- 10 Marché Global de Performances Energétiques de la Construction du Centre Aquatique de Valenciennes.

RAPPORT

- 11 Rapports d'observations définitives de la chambre Régionale des Comptes - Commune de Valenciennes (Tome 1 exercices 2014 et suivants & Tome 2 exercices 2016 et suivants)

RESSOURCES HUMAINES

- 12 Mise à jour du tableau des effectifs
- 13 Création de deux emplois non permanents pour mener à bien la réalisation des opérations de fouilles ou diagnostics archéologiques, conformément aux prescriptions de l'Etat
- 14 Création d'un emploi de Directeur du Bureau d'Etudes et du Cadre de Vie
- 15 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

FINANCES

- 16 Approbation des comptes de gestion 2020 de la ville de Valenciennes
- 17 Vote sur le compte administratif 2020 - Budget principal de la ville de Valenciennes et budgets annexes "Projets de rénovation urbaine" et "Centre Aquatique"
- 18 Affectation des résultats de l'exercice 2020 des budgets de la ville de Valenciennes
- 19 Vote du budget supplémentaire 2021- Budget Principal
- 20 Vote du budget supplémentaire 2021 - Budget Annexe Rénovation Urbaine
- 21 Vote du budget supplémentaire 2021 - Budget Annexe Centre Aquatique
- 22 Provision pour risques et charges de fonctionnement
- 23 Concession de service public pour la gestion du Centre Aquatique Nungesser - Proposition tarifaire de nouvelles activités et approbation de la grille tarifaire
- 24 Adoption d'un règlement des subventions aux associations de la Ville de Valenciennes

VOIRIE

- 25 Dénomination de voirie - Secteur de la Chasse Royale

SUBVENTIONS

- 26 Subvention exceptionnelle à l'école Emile Zola pour un séjour au Val Joly

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 27 Désignations de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes ou associations

Conseil Municipal

Service Assemblées
SaG

Compte rendu sommaire de la séance du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 avril, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la ville de VALENCIENNES, régulièrement convoqué le 7 avril 2021, est réuni au lieu Hôtel de ville - Grand Salon, sous la présidence de Monsieur Laurent DEGALLAIX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43
Secrétaire de séance : Mme Ludivine BILLOIR & M. Franck DELOGE

Etaient présents :

M. Laurent DEGALLAIX, M. Armand AUDEGOND, Mme Aurore COLSON, M. Arnaud L'HERMINE, Mme Valérie BEYROUTI, M. Didier RIZZO, Mme Valérie LORRIAUX, M. Mattéo GUALANO, Mme Delphine ALEXANDRE, M. Daniel CAPPELLE, Mme Ludivine BILLOIR, M. Karim GANA, Mme Fabienne LAMBERT, Mme Jeanine NOIRET, M. Jean-Marcel GRANDAME, M. Guy MARCHANT, Mme Joëlle ANDRIS, M. Bernard MOREAU, M. Maurice SPRATBROW, Mme Monique HEGO, M. Régis DUFOUR-LEFORT, Mme Geneviève MANNARINO, M. Patrick ROUSSIES, Mme Isabelle DESOIL, M. Franck KOLLER, M. Salvatore DI VITA, Mme Sophie MERIAUX, Mme Elisa CAUDRELIER, M. Michaël MARTINEZ, M. Lorenzo DEL CIOTTO, Mme Elodie CARON, Mme Déborah SANIEZ, Mme Kostia HUANT, M. José PRESSOIR, Mme Luce TROADEC, M. Quentin OMONT, M. Franck DELOGE, Mme Nathalie LORETTE.

Excusés avec pouvoir : Mme Maryse DUMORTIER excusée, qui a donné pouvoir à M. Salvatore DI VITA, Mme Emilie LECLERCQ excusée, qui a donné pouvoir à M. Didier RIZZO, M. Didier LEGRAND excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT, M. Michel BROUILLARD excusé, qui a donné pouvoir à Mme Kostia HUANT, Mme Chantal PLAQUET excusée, qui a donné pouvoir à M. Franck DELOGE.

Absents : Mme Déborah SANIEZ jusqu'à la délibération n° 10 incluse

Ordre du jour

Etat des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir donnée par le Conseil Municipal en application des délibérations n°3 du 26 mai 2020 et n°3 du 02 juillet 2020, et par arrêtés de subdélégations des 03 juin 2020, 11 juin 2020 et 15 février 2021 : février et mars 2021

RÉGULARISATIONS FONCIÈRES

1 Cession à SIGLA NEUF d'un ensemble de terrain situé avenue du Faubourg de Cambrai cadastré section V n° 68 à 71 et V n°185

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 3 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), décide :

- D'autoriser la vente des parcelles cadastrées section V n° 68 0 71 et V n° 185 situées avenue du Faubourg de Cambrai et d'une superficie totale d'environ 9 768 m² à SIGLA NEUF au prix de 2 400 000 € net vendeur (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur) avec pour projet d'y construire un programme de logements
- D'autoriser SIGLA NEUF à déposer un permis de construire sur les parcelles sus mentionnées préalablement à leur acquisition définitive étant donné que l'obtention d'un permis de construire constituera une condition suspensive inscrite à la promesse de vente
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

2 Cession à SIGLA NEUF de l'immeuble sis 73 rue saint Géry à Valenciennes - parcelle cadastrée AR N°654

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 3 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), décide :

- D'autoriser la vente à SIGLA NEUF de l'immeuble cadastrée section AR n°654 sis 73 Rue Saint Géry d'une surface cadastrale d'environ 287 m² au prix de 315 000 € net vendeur (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur) en vue de la création de logements
- D'autoriser SIGLA NEUF à déposer un permis de construire sur ladite parcelle préalablement à son acquisition définitive. L'obtention d'un permis de construire constituera une condition suspensive inscrite à la promesse de vente
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir

3 Cession à la société Francelot-Khor Immobilier d'un terrain situé Chemin de Prouvy cadastré section AY n°349

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 3 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 3 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD), décide :



- D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée section AY n° 349 située Chemin de Prouvy d'une superficie totale d'environ 7248 m² à Francelot - Khor Immobilier au prix de 900 000 € net vendeur (hors frais d'acte à la charge de l'acquéreur) avec pour projet d'y construire un programme de logements
- D'autoriser Francelot - Khor Immobilier à déposer un permis de construire sur ladite parcelle préalablement à son acquisition définitive étant donné que l'obtention d'un permis de construire constituera une condition suspensive inscrite à la promesse de vente
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir

4 Acquisition de l'immeuble situé 47 avenue du Faubourg de Cambrai

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la propriété des ayants droits issus de la succession de Monsieur Aber BOUYACOUB, située sur la parcelle section U n°76 située au 47 avenue du Faubourg de Cambrai d'une superficie de 1127 m² au prix de 50 000 euros (hors frais d'actes à la charge de la ville)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir
- D'inscrire la dépense au budget primitif 2021

5 Acquisition aux consorts Hollande de ancienne imprimerie Hollande située 28 rue de l'Intendance parcelles AR n°643 et AR n°644

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la propriété des ayants droits de Monsieur François HOLLANDE, située sur les parcelles section AR 643 et AR 644 située au 28 rue de l'Intendance d'une superficie de 784 m² au prix de 50 000 euros (hors frais d'actes à la charge de la ville)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir
- D'inscrire la dépense au budget primitif 2021

6 Désaffectation et déclassement d'une emprise foncière rue Henri Caffiaux à Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation d'une emprise foncière de 69 m² située entre les parcelles AK n° 140 et 181
- D'autoriser son déclassement du domaine public
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir

AMENAGEMENT URBAIN

7 Résultats d'enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement d'une emprise foncière rue Lucien JONAS à Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- De constater la désaffectation de l'emprise située rue Lucien JONAS pour une emprise de 858 m² environ qui n'est plus ni affectée à un service public ni à l'usage direct du public
- D'autoriser le déclassement du domaine public et l'incorporation dans le domaine privé de cette même emprise en vue de sa cession
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir concernant ce déclassement

CONVENTIONS

8 Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine fluvial n°31361900035

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 et les autres avenants à intervenir, à la convention d'occupation du domaine public fluvial n°31361900035 entre les Voies Navigables de France et la Ville de Valenciennes

9 Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports (OVJS).

Le Conseil Municipal, par 39 voix pour, 3 non participations au vote (M. GUALANO, M. GANA, M. DEL CIOTTO), décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention à intervenir avec l'association "Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports" (OVJS)
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir visant à la mise en œuvre de ladite convention



BÂTIMENTS

10 Marché Global de Performances Energétiques de la Construction du Centre Aquatique de Valenciennes.

Le Conseil Municipal, par 42 voix pour, décide :

- D'exonérer partiellement la société des pénalités provisoires qui lui ont été appliquées de – 233 750.00 €
- De fixer le montant de la pénalité définitive à 180 000 €

RAPPORT

11 Rapports d'observations définitives de la chambre Régionale des Comptes - Commune de Valenciennes (Tome 1 exercices 2014 et suivants & Tome 2 exercices 2016 et suivants)

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- De prendre connaissance des rapports définitifs établis par la CRC

RESSOURCES HUMAINES

12 Mise à jour du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'autoriser les créations et suppressions des emplois présentés
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs de la Ville en conséquence
- D'inscrire les crédits correspondant au budget
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes individuels ayant trait à ces créations d'emplois

13 Création de deux emplois non permanents pour mener à bien la réalisation des opérations de fouilles ou diagnostics archéologiques, conformément aux prescriptions de l'Etat

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver, sur la base de l'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la création, à compter du 1^{er} mai 2021 et pour une durée de trois, d'un emploi non permanent correspondant au grade d'assistant de conservation du patrimoine, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet, pour mener à bien la réalisation des opérations de fouilles ou diagnostics archéologiques sur le site de la Caserne Vincent
- D'approuver, sur la base de l'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la création, à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour une durée de trois, d'un emploi non permanent correspondant au grade d'assistant de conservation du patrimoine, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet, pour mener à bien la réalisation des opérations de fouilles ou diagnostics archéologiques sur le site du 96, rue de Famaris
- D'approuver le niveau de rémunération fixé en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire instauré par la collectivité, en fonction de la compétence effective et au niveau d'expérience réel du candidat recruté
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet

14 Création d'un emploi de Directeur du Bureau d'Etudes et du Cadre de Vie

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la création de l'emploi de Directeur du Bureau d'études et du Cadre de vie à temps complet relevant de la catégorie A au grade d'ingénieur territorial, ingénieur territorial principal
- D'autoriser la modification du tableau des effectifs en conséquence
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans l'hypothèse où la recherche d'un candidat statutaire s'avérait infructueuse, aux conditions de rémunération définies
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l' élu délégué à prendre toutes les mesures nécessaires relatives au recrutement
- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé dans l'emploi ainsi créé et aux charges s'y rapportant seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet

15 Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'autoriser la création de ces emplois non permanents dans les conditions présentées
- D'inscrire au budget les crédits correspondants à ces recrutements
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes individuels relatifs à ces recrutements.

FINANCES

16 Approbation des comptes de gestion 2020 de la ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 6 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 1 non-participation au vote (Mme LORETTE), décide :

- D'approuver les différents comptes de gestion des recettes et des dépenses 2020 respectivement acquittées par le trésorier municipal de Valenciennes, lesdits comptes étant conformes aux écritures tenues par l'ordonnateur
- Précise que ces comptes de gestion dressés par le comptable n'appellent de sa part ni observation, ni réserve, sur la tenue des comptes

17 Vote sur le compte administratif 2020 - Budget principal de la ville de Valenciennes et budgets annexes "Projets de rénovation urbaine" et "Centre Aquatique"

Le Conseil Municipal, par 35 voix pour, 6 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 2 non participations au vote (M. DEGALLAIX, Mme LORETTE), décide :

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence,
- Se prononcer sur les comptes administratifs 2020 par budget, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice	64 448 854,77	71 451 551,71	28 515 884,72	20 714 740,29	92 964 739,49	92 166 292,00
Résultat n-1		7 008 070,78	1 148 936,07		1 148 936,07	7 008 070,78
Affectation n-1				6 771 176,32		6 771 176,32
TOTAL	64 448 854,77	78 459 622,49	29 664 820,79	27 485 916,61	94 113 675,56	105 945 539,10
Résultat de clôture		14 010 767,72		-2 178 904,18		11 831 863,54

BUDGET ANNEXE Projets de rénovation urbaine	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	1 155 538,80	1 106 601,62	718 875,31	1 309 535,00	1 874 414,11	2 416 136,62
Résultat n-1		35 482,45		3 823 902,64	0,00	3 859 385,09
Affectation n-1						0,00
TOTAL	1 155 538,80	1 142 084,07	718 875,31	5 133 437,64	1 874 414,11	6 275 521,71
Résultat de clôture		-13 454,73		4 414 562,33		4 401 107,60

BUDGET ANNEXE Centre aquatique	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 066 609,74	2 371 331,47	1 524 579,97	7 478 555,06	3 591 189,71	9 849 886,53
Résultat n-1	304 721,73		5 934 222,55		6 238 944,28	0,00
Affectation n-1						0,00
TOTAL	2 371 331,47	2 371 331,47	7 458 802,52	7 478 555,06	9 830 133,99	9 849 886,53
Résultat de clôture		0,00		19 752,54		19 752,54

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour chacun de ces budgets.

18 Affectation des résultats de l'exercice 2020 des budgets de la ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 6 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), 1 non-participation au vote (Mme LORETTE), décide :

- D'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement sur le budget général :



BUDGET GENERAL	Déficit d'investissement 2020 (c/ 001)	-2 178 904,18
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	6 755 709,83
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	2 432 757,90
	= Besoin total de financement	-6 501 856,11
	Résultat de fonctionnement 2020	14 010 767,72
	Affectation des résultats (c/1068)	6 501 856,11
	Reprise en fonctionnement (c/002)	7 508 911,61

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : + 6 501 856.11 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : - 2 178 904.18 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : + 7 508 911.61 €

- D'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » :

BUDGET ANRU	Excédent d'investissement 2020 (c/ 001)	4 414 562,33
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	
	= Besoin total de financement	4 414 562,33
	Résultat de fonctionnement 2020	-13 454,73
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	-13 454,73

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : + 4 414 562.33 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : - 13 454.73 €

- D'affecter comme suit les résultats du budget annexe « Centre Aquatique » :

BUDGET Centre aquatique	Excédent d'investissement 2020 (c/ 001)	19 752,54
	- Reste à réaliser en dépenses d'investissement	19 752,54
	+ Reste à réaliser en recettes d'investissement	0,00
	= Besoin total de financement	0,00
	Résultat de fonctionnement 2020	0,00
	Affectation des résultats (c/1068)	0,00
	Reprise en fonctionnement (c/002)	0,00

Soit :

- Total affecté au c/ 1068 : 0 €
- Reprise du résultat d'investissement (ligne 001) : + 19 752.54 €
- Reprise du résultat de fonctionnement (ligne 002) : 0.00 €

19 Vote du budget supplémentaire 2021- Budget Principal

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 7 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- De voter par chapitre le budget supplémentaire 2021 du budget principal de la ville de Valenciennes selon le détail suivant :



BILAN BS Budget principal			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
		7 508 911,61	Chapitre 002
Opérations réelles			
Chapitre 011	203 650,00		
Chapitre 65 BA	83 454,73		
Chapitre 67	751 286,00		
Opérations d'ordre			
Chapitre 042	707 000,00		Chapitre 042
Equilibre			
Chapitre 022	2 500 000,00		
Chapitre 023	3 263 520,88		
dépenses	7 508 911,61	7 508 911,61	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2020			
	6 755 709,83	2 432 757,90	
Reprise des résultats et Affectation			
Chapitre 001	2 178 904,18	6 501 856,11	Chapitre 10
Opérations réelles			
Chapitre 10	75 000,00		
Chapitre 20	53 000,00		
Chapitre 204	26 000,23		
Chapitre 21	1 222 000,00	-5 522 082,98	Chapitre 16 - 1641
Chapitre 27	487 000,00	4 414 562,33	Chapitre 16 - 168751 - BA
Opérations d'ordre			
Chapitre 040		707 000,00	Chapitre 040
Equilibre			
Chapitre 020	1 000 000,00	3 263 520,88	Chapitre 021
dépenses	11 797 614,24	11 797 614,24	recettes

20 Vote du budget supplémentaire 2021 - Budget Annexe Rénovation Urbaine

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 7 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- De voter par chapitre le budget supplémentaire 2021 du budget annexe « Projets de rénovation urbaine » selon le détail suivant :



BILAN BS BA "Projets de rénovation urbaine"			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 002	13 454,73		Chapitre 002
Equilibre			
Chapitre 65		13 454,73	Chapitre 75
dépenses	13 454,73	13 454,73	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Reprise des résultats			
Chapitre 001		4 414 562,33	Chapitre 001
Equilibre			
Chapitre 27	4 414 562,33		Chapitre 16
dépenses	4 414 562,33	4 414 562,33	recettes

21 Vote du budget supplémentaire 2021 - Budget Annexe Centre Aquatique

Le Conseil Municipal, par 36 voix pour, 7 abstentions (Mme HUANT, M. LEGRAND, M. BROUILLARD, M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT, Mme LORETTE), décide :

- De voter par chapitre le budget supplémentaire 2021 du budget annexe « Centre Aquatique », selon le détail suivant :

BILAN BS BA "Centre Aquatique"			
Libellé Chapitre	FONCTIONNEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Chapitre 67	250 000,00	180 000,00	Chapitre 77
Equilibre			
		70 000,00	Chapitre 75 - 7552
dépenses	250 000,00	250 000,00	recettes

Libellé Chapitre	INVESTISSEMENT		Libellé Chapitre
	Dépenses	Recettes	
Intégration des reports - CA 2020			
	19 757,54		
Reprise des résultats			
		19 757,54	Chapitre 001
Opérations réelles			
Chapitre 21	11 000,00		
Equilibre			
		11 000,00	Chapitre 13
dépenses	30 757,54	30 757,54	recettes

22 Provision pour risques et charges de fonctionnement

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- De provisionner sur le budget général :

- o 515 000 € complémentaires pour les risques et charges liés aux nouveaux contentieux en cours,
- o 167 690,12 € complémentaires pour le risque pesant sur le recouvrement des titres de recettes suite à l'ouverture de contentieux
- o 23 575 € pour risque sur restes à recouvrer

- Précise que le détail des provisions sur litiges est repris dans le tableau ci-dessous :

date	dotation	libellé	imputation
Provisions sur litiges			
21/06/2017	85 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
21/06/2017	40 000,00	CPAM c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
25/06/2019	1 783,00	Complément CPAM c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
21/06/2017	270 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes - Basilique - Contentieux Echafaudage	15112
25/06/2019	5 000,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	1 500,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	5 832,00	M X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	33 251,00	Mme X c/ Ville de valenciennes (RH)	15112
22/10/2020	2 000,00	Epoux X c/ Ville de Valenciennes (Urbanisme)	15112
22/10/2020	133,00	M X c/ Ville de valenciennes (Responsabilité)	15112
22/10/2020	283 855,00	Recours Société X c/ Ville de Valenciennes (marchés)	15112
22/03/2021	2 000,00	Société X c/ Ville de Valenciennes (Urbanisme)	15112
22/03/2021	20 000,00	M X c/ Ville de Valenciennes (RH) -	15112
22/03/2021	10 517,55	M X c/ Ville de Valenciennes (RH)	15112
22/03/2021	720 348,84	Société X c/ Ville de Valenciennes (urbanisme)	15112
2021	515 000,00	Recours Société X c/ Ville de Valenciennes (marchés)	15112
Total	1 996 220,39		
Provision risque sur restes à recouvrer - Contentieux			
25/06/2019	26 800,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
25/06/2019	3 000,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
22/10/2019	3 829 350,24	Basilique Notre Dame du Saint Cordon - Procédure en appel	15182
22/10/2020	80 150,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
22/10/2020	43 450,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
22/03/2021	15 800,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés) - Complément	15182
22/03/2021	152 500,00	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (marchés)	15182
2021	167 690,12	Recours de la société X c/ Ville de valenciennes (occupation du domaine)	15182
Total	4 318 740,36		
Provision risque sur restes à recouvrer - Recouvrement			
25/06/2019	182 125,00	Créances en litiges 2018	4912
22/10/2020	379 306,00	Ajustement 2019	4912
2021	23 575,00	Ajustement 2020	4912
TOTAL	585 006,00		

23 Concession de service public pour la gestion du Centre Aquatique Nungesser - Proposition tarifaire de nouvelles activités et approbation de la grille tarifaire

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'approuver la création des nouveaux tarifs et de les intégrer à la grille tarifaire, applicables dès la réouverture du Centre aquatique dans le respect des normes sanitaires,
- D'approuver la révision des tarifs du Centre aquatique, et ce à compter du 1^{er} septembre 2021
- D'adopter les nouveaux tarifs conformément au tableau présenté qui se substituera à l'annexe 5 du contrat de concession de service public pour la gestion du Centre aquatique Nungesser

24 Adoption d'un règlement des subventions aux associations de la Ville de Valenciennes

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- D'adopter le règlement des subventions aux associations de la Ville de Valenciennes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en lien avec ce règlement des subventions



VOIRIE

25 Dénomination de voirie - Secteur de la Chasse Royale

Le Conseil Municipal, par 40 voix pour, 3 voix contre (M. PRESSOIR, Mme TROADEC, M. OMONT), décide :

- De se prononcer favorablement sur cette proposition de dénomination, à savoir : Rue Henry DELACOURT (voie située entre la rue Lompmez et le futur boulevard urbain. Elle desservira la salle des sports et le futur internat rattaché au collège de la Chasse Royale)

SUBVENTIONS

26 Subvention exceptionnelle à l'école Emile Zola pour un séjour au Val Joly

Le Conseil Municipal, par 41 voix pour, 2 non participations au vote (Mme BEYROUTI, Mme ANDRIS), décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'école élémentaire Emile Zola pour la classe de découvertes au Val Joly du 7 au 11 juin 2021, sous réserve de la réalisation du séjour
- Les crédits sont inscrits au BP 2021.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

27 Désignations de représentants du Conseil Municipal au sein de divers organismes ou associations

Le Conseil Municipal, par 43 voix pour, décide :

- De supprimer la nomination de Sophie MERIAUX représentante au sein du C.A. de PAC-LOGT
- De désigner un(e) titulaire et un(e) suppléant(e) afin de siéger au C.A. de SOLiHA, et de PAC-LOGT, à savoir :

	Titulaire	Suppléant(e)
SOLiHA	Fabienne LAMBERT	Valérie LORRIAUX
PAC-LOGT	Fabienne LAMBERT	Valérie LORRIAUX

QUESTIONS ORALES

Groupe « Valenciennes Verte et Solidaire »

Mme Troadec :

L'actualité a mis sur le devant de la scène la disparition inopinée de trois masters MEEF à l'UPHF dès la rentrée prochaine, laissant sur le carreau des étudiants qui ne sont pas assurés de retrouver dans les filières Staps, Arts Plastiques et Mathématiques, des places dans les autres universités de la Région pour terminer leur formation.

M. le maire, nous vous savons très impliqué dans le projet de l'UPHF comme dans le projet de transfert des locaux de la direction de l'université vers la caserne Ronzier rénovée pour 2023 grâce à un investissement conséquent d'argent public. N'est-il pas curieux de voir de nombreux masters disparaître de l'offre de formation de notre université, alors qu'en 2019 le rapport d'évaluation du Haut Comité d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur pointait un déficit de la masterisation dans notre université, condition pourtant essentielle à son rayonnement tant au niveau national qu'international ?

M. José Pressoir :

Au premier trimestre 2021, le nombre de personnes qui ont eu besoin d'aide financière et alimentaire a augmenté de 20 % dans notre pays. Comme dans toute la France, le printemps, cette année, ressemble à l'hiver, en pire, et la situation sanitaire reste particulièrement tendue à Valenciennes comme dans l'ensemble de la Région HDF. La précarité du milieu étudiant reste un sujet de préoccupation bien réel car au niveau national, après avoir beaucoup tergiversé, le gouvernement s'est contenté de quelques sparadraps. Aucun plan d'envergure et certainement pas l'extension du RSA aux jeunes entre 18 et 25 ans. Avez-vous, M. le maire, une idée précise de la situation des étudiants de l'UPHF ? Peut-on envisager une aide spécifique des services de la mairie en faveur de ce public extrêmement fragilisé par la crise sanitaire et sociale ?

La séance est levée à 18 h 35

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichage de ce compte rendu est effectué sur le tableau prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville le 16 AVR. 2021 pour y demeurer

jusqu'au 16 JUN 2021

A Valenciennes, le
LE MAIRE

16 AVR. 2021

Laurent DEGALLAIX